



Le Matin Dimanche  
1001 Lausanne  
021/ 349 49 49  
www.lematin.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 123'806  
Erscheinungsweise: wöchentlich

Themen-Nr.: 999.206  
Abo-Nr.: 1095889  
Seite: 8  
Fläche: 88'717 mm<sup>2</sup>

# Face à Uber et Airbnb, les acteurs historiques réclament l'équité

**Loi** Chauffeurs de taxis et hôteliers se battent pour lutter à armes égales avec leurs nouveaux concurrents. Cela commence à bouger au niveau politique aussi.

**Philippe Castella**

philippe.castella@lematindimanche.ch

Evoluer ou disparaître: la loi de Darwin s'applique à nombre de secteurs économiques alors que les révolutions technologiques s'enchaînent. Après la disparition des disquaires il y a quelques années et celle en cours des libraires, voilà que l'économie participative, symbolisée par les succès d'Uber et Airbnb, menace la survie des chauffeurs de taxi et des hôteliers.

Pour eux, l'évolution passe aussi par une adaptation du cadre légal, que ce soit au travers d'une dérégulation ou d'un colmatage des failles juridiques dans lesquelles les deux plateformes s'engouffrent. Les deux types de revendications peuvent même aller de pair.

## Dérégulation en marche

Le Conseil national a fait un grand pas en direction d'une dérégulation pour les taxis en acceptant il y a deux semaines une motion de Philippe Nantermod (PLR/VS). Réalisée en collaboration avec des chauffeurs de taxi, celle-ci réclame la

suppression de l'ordonnance fédérale réglementant le domaine et qui impose notamment le permis professionnel et le tachygraphe.

«C'est une bonne nouvelle», salue Michel Piller, qui détient une compagnie de taxis à Martigny et qui vient de claquer la porte du comité de Taxisuisse à la suite de bisbilles. A défaut de réussir à interdire Uber, «il faut nous donner les moyens de lutter à armes égales», clame-t-il.

Parallèlement, Michel Piller espère qu'Uber doit payer les cotisations sociales de ses chauffeurs, comme veut l'y contraindre la Caisse nationale d'assurance en cas d'accident (Suva), qui les considère comme des employés d'Uber.

Une expertise juridique publiée le mois dernier par le syndicat Unia arrive aussi à la même conclusion.

Dérégulation et colmatage, c'est aussi la double revendication des secteurs de l'hôtellerie et du tourisme. Président de la Fédération suisse du tourisme, le conseiller national Domini-

que de Buman (PDC/FR) a déposé cette semaine une motion

en vue de créer un système d'imputation national simplifié des taxes de séjour afin de permettre à Airbnb de les percevoir directement. «L'opérateur a déjà passé, dans ce but, des conventions dans de nombreuses villes ou stations, comme Chamonix, Paris ou San Francisco», explique-t-il.

En Suisse, nombre de particuliers qui louent un appartement ou un chalet «omettent» de percevoir et reverser cette taxe, un phénomène qui ne fait que s'amplifier avec le succès d'Airbnb. Pour le tourisme suisse, le manque à gagner se chiffre en millions de francs.

Les hôteliers soutiennent cette motion, indique Christophe Hans. «Nous demandons à être mis sur pied d'égalité avec l'économie de partage partout où c'est possible», développe le responsable de la politique économique d'HotellerieSuisse. «Il faudra pour cela que les contraintes augmentent d'un côté et qu'elles baissent de



Le Matin Dimanche  
1001 Lausanne  
021/ 349 49 49  
www.lematin.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 123'806  
Erscheinungsweise: wöchentlich

Themen-Nr.: 999.206  
Abo-Nr.: 1095889  
Seite: 8  
Fläche: 88'717 mm<sup>2</sup>

l'autre, en matière d'hygiène ou de sécurité incendie notamment.»

**Une offre complémentaire**

Christophe Hans voit d'abord cette nouvelle offre comme complémentaire à celle des hôteliers. Les tensions y sont moins vives que dans le secteur des taxis. Pour preuve, le site de l'association offre un aide-mémoire aux hôteliers qui vou-

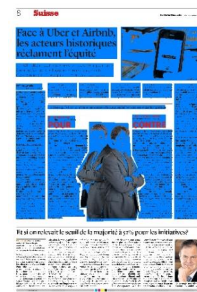
draient proposer un objet sur Airbnb. Cette offre reste encore marginale puisque seuls 75 hôtels sur les 5000 que compte la Suisse sont présents sur la plateforme, selon un rapport publié le mois dernier par l'Observatoire valaisan du tourisme.

«Airbnb déboule comme une vague et c'est un vrai challenge pour les acteurs traditionnels et les autorités», indique Roland Schegg, l'un des

auteurs du rapport. La plateforme s'arroge désormais un lit sur cinq en Suisse, contre 8% il y a deux ans seulement. «Il faut un cadre légal équitable pour tout le monde. Mais la réponse passe d'abord par l'innovation», selon le chercheur. «Les clients sont à la recherche d'expériences personnalisées. Le modèle standardisé avec repas inclus à 19 h ne séduit plus.» ●



Salvatore Di Nolfi/Keystone



Le Matin Dimanche  
1001 Lausanne  
021/ 349 49 49  
www.lematin.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 123'806  
Erscheinungsweise: wöchentlich

Themen-Nr.: 999.206  
Abo-Nr.: 1095889  
Seite: 8  
Fläche: 88'717 mm<sup>2</sup>

## La dérégulation comme réponse à la vague de l'économie participative

**Philippe Nantermod**  
Conseiller national (PLR/VS)

### POUR

«Dès qu'un secteur économique s'ouvre, de nouveaux acteurs profitent de toutes les failles dans la législation pour offrir un produit analogue, mais pas similaire, qui peut séduire la clientèle. Et les acteurs historiques ne peuvent pas régater parce que la loi leur interdit de jouer pleinement leur rôle et d'innover. Et si on ne dérègle pas, si on n'enlève pas des caudèles qui ne sont plus nécessaires, on empêche ces acteurs de survivre. Par rapport au cas d'Uber, l'idée de ma motion, c'est d'enlever aux chauffeurs de taxis des obligations qui remontent à une époque où on n'avait pas de GPS, où les véhicules étaient bien plus dangereux qu'aujourd'hui. L'ordonnance actuelle impose un permis professionnel et un tachygraphe - on est le seul pays d'Europe à le prévoir. Ce sont des règles qui sont dépassées et si on ne permet pas aux taxis de s'en débarrasser pour être pleinement concurrentiels, on les condamne à une mort certaine. C'est indispensable de déréguler si on ne veut pas faire subir aux chauffeurs de taxis le même sort qu'à l'industrie du disque avec l'arrivée de Napster. S'il y a ce genre d'offres qui apparaissent sur le marché, c'est parce qu'elles répondent à une demande des clients. Le client est roi, ce n'est pas seulement un slogan, c'est aussi une règle économique fondamentale.»

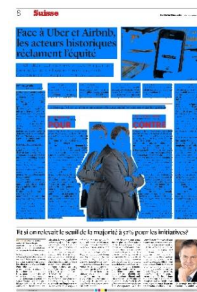
**Jean Christophe Schwaab**  
Conseiller national (PS/VD)

### CONTRE

«Beaucoup de nouveaux acteurs se cachent derrière ce nom d'économie participative, alors qu'ils ont un modèle d'affaires qui est de ne respecter aucune règle. Avec Uber, on est dans le cas d'un employeur qui offre une prestation de transport de personnes en voiture individuelle sans respecter les règles que la société s'est donnée pour cette prestation. Son modèle d'affaires repose sur la sous-enchère, ainsi que sur le report du risque économique sur les travailleurs et des externalités sur la collectivité, notamment en matière d'assurances sociales. Dans ce dernier domaine, il n'y a absolument aucun besoin de changer les règles sous prétexte que la prestation est fournie par une plate-forme en ligne. Et tant que les autres règles sont en vigueur, il faut les appliquer. Si Uber respectait le droit du travail, le droit des assurances sociales et les règles de police du commerce en offrant une solution technique meilleure, je n'aurais rien contre le fait qu'il s'impose. Plus généralement, on se retrouve là face à deux intérêts, celui de la société de ne pas avoir des travailleurs sous-payés et mal assurés et l'intérêt du consommateur de payer le moins cher possible. Le premier est bien plus important, même dans une logique de consommation. Si vous avez une multiplication de petits boulots précaires et mal assurés, la consommation va s'effondrer.»

Datum: 25.09.2016

**Le Matin**  
**Dimanche**



Le Matin Dimanche  
1001 Lausanne  
021/ 349 49 49  
www.lematin.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 123'806  
Erscheinungsweise: wöchentlich

Themen-Nr.: 999.206  
Abo-Nr.: 1095889  
Seite: 8  
Fläche: 88'717 mm<sup>2</sup>



Photos: Laurent Crottet